

Objectif 3 Favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes

Objectif 3 Favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes

"Au final, il s'agit également d'une obligation légale pour la France, signataire de la Convention sur la Diversité Biologique (Rio de Janeiro, 1992), dont les objectifs sont déclinés dans la Stratégie nationale sur la Biodiversité.(...)"

En mer (...)

L'accompagnement technique et le financement des mesures identifiées restent de la compétence des collectivités, de l'Agence de l'Eau, mais aussi possiblement de l'Union Européenne.

Proposition de mesure réglementaire 5 : Réglementation spécifique de la pêche professionnelle

Mesure visant la mise en place d'une réglementation spécifique de la pêche professionnelle, sur la base de la réglementation européenne et des « règlements prud'homaux », élaborée en concertation avec les pêcheurs professionnels, dans le but de préserver la biodiversité marine et les ressources halieutiques, ainsi que pour conforter la pêche artisanale.

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif III

Mesure partenariale 9 : Améliorer qualitativement et quantitativement l'ensemble des rejets de l'exutoire de Cortiou.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Définitif en concertation un programme d'actions hiérarchisé Impulse, pilote, et coordonne des démarches multi-acteurs Apporte un soutien technique et une expertise Recherche des financements	Assurent la maîtrise d'ouvrage Apporte un appui technique et une expertise Soutiennent financièrement	AERM&C et services de l'État, MPM, Marseille, C. Agglo Pays d'Aubagne et de l'Etoile, communes des bassins versants rejetant dans le parc national, Région PACA, institutions scientifiques, Union Européenne
La mesure partenariale 9 s'applique au coeur du parc national		

Mesure partenariale 10 Réhabiliter la zone de rejet (« cuvette de Cortiou »)

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Définit d'un programme d'actions hiérarchisé	Assurent la maîtrise d'ouvrage Apporte un appui technique et	AERM&C et services de l'État, MPM,

Objectif 3 Favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes

Impulse, pilote, et coordonne des démarches multi-acteurs Apporte un soutien technique et une expertise Recherche des financements	une expertise Soutiennent financièrement	Marseille, C. Agglo Pays d'Aubagne et de l'Etoile, communes des bassins versants rejetant dans le parc national, Région PACA, institutions scientifiques, Union Européenne
La mesure partenariale 10 s'applique à la « cuvette de Cortiou »		

Mesure partenariale 11 Améliorer les autres rejets d'eaux usées

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associer
Définit d'un programme d'actions hiérarchisé Impulse, pilote, et coordonne des démarches multi-acteurs Apporte un soutien technique et une expertise Recherche des financements	Assurent la maîtrise d'ouvrage Apporte un appui technique et une expertise Soutiennent financièrement	AERM&C et services de l'État MPM, Marseille, C. Agglo Pays d'Aubagne et de l'Etoile, communes des bassins versants rejetant dans le parc national Région PACA, institutions scientifiques Union Européenne
La mesure partenariale 11 s'applique au coeur marin du parc national		

pages 75 à 81
 Référence ID de l'article : #1715
 Auteur : Olivier Caligari
 Dernière mise à jour : 2013-10-22 09:53